

## Décision dans la procédure d'opposition n° 5713

*Opposante Descamps S.A.*, 20, rue d'Athènes, FR-75431 Paris Cedex 09, marque internationale n° 765931 JARDIN SECRET, *représentée par Maître Mathieu North, avocat*, 2, rue du Seyon, CP. 2751, 2001 Neuchâtel

*contre Défendeur Cenk Tekstil Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi*, Cenk Tekstil Sanayi Ve Ticaretanonim Sirketi, Merkez Mahallesi, Sanayi Caddesi, Sinirli Sokak No: 8, Kat: 3, TR-Yenibosna - Istanbul, marque internationale n° 771549 SECRET GARDEN.

Le 24 juillet 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 5713/2002 contre la marque internationale n° IR-771549 SECRET GARDEN est déclarée bien fondée.
3. La marque internationale n° IR-771549 SECRET GARDEN sera refusée définitivement à la protection en Suisse après l'entrée en force de la présente décision.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens, incluant le remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée aux parties; par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

### *Voies de droit:*

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

24 juillet 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n° 5713

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.08.2003
Date	
Data	
Seite	4866-4866
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 545

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.